

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 035-200011062-20261001-14092026DCOM1-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 21/09/2026

DATE D'AFFICHAGE : 21/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GORJU, LOPEZ, MOUAFFIK, RÉHAULT, TESSIER et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, MALLE et MOORES.

Absents excusés : Monsieur BERTRAND Sylvain qui a donné pouvoir à Madame MOUAFFIK Camélia. Madame GAUDIN Valérie qui a donné pouvoir à Madame GORJU Rozenn.

Madame VIEL Christine a été élue secrétaire de séance.

OBJET N° 15.09/2026 : ACQUISITION D'UN MAT DESTINE A L'INSTALLATION DU DRAPEAU FRANCAIS

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 6.07/2026 du Conseil Municipal du 06 juillet 2026 en raison d'une erreur matérielle concernant le coût des frais de transport réels.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de doter la commune d'un mât destiné à accueillir le drapeau français à proximité du monument du souvenir, lieu de rassemblement des commémorations ;

Considérant que cette acquisition participe à la mise en valeur des symboles de la République et à l'identification des lieux de commémorations ;

Considérant les offres trouvées sur le catalogue de la Manufacture des Drapeaux "Unic" :

- Option 1 : un mât de 6m en 2 parties emboîtables avec drisse extérieure, taquet et pommeau plastique blanc **293,94 € HT + 200 € HT de frais de transport et emballage, montant total 493,94 € HT soit 592,73 € TTC**
- **Facilité d'installation :**
 - Mât de diamètre de 60mm (réf :86-1) : 210.30 Euros ;
 - Manchon à sceller (réf : 60F) : 49 Euros ;
 - 2 Mousquetons (Réf : M55) : 7.00 Euros ;
 - Pavillon France 100 X 150 (réf : 02044) : 27.64 Euros.
- Option 2 : un mât de 6m en 1 partie avec drisse extérieure, taquet et pommeau plastique blanc **268,64 € HT + 200 € HT de frais de transport et emballage, montant total 468,64 € HT soit 562,37 € TTC** -
- **Robustesse du mât :**
 - Mât de diamètre de 60mm (réf :90) : 185 Euros ;
 - Manchon à sceller (réf : 60F) : 49 Euros ;
 - 2 Mousquetons (Réf : M55) : 7.00 Euros ;
 - Pavillon France 100 X 150 (réf : 02044) : 27.64 Euros.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'APPROUVER l'acquisition d'un mât porte-drapeau destiné à l'installation du drapeau français – Option 2 pour un montant de 562,37 TTC, conformément à l'offre du catalogue présenté ci-dessus ;**

- **PRECISE** que la dépense sera imputée au budget communal de
opération 37 – Terrains communaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande, ainsi que tous les documents
nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte*

- Affiché (ou notifié) le : **01 OCT. 2026**
- Transmis au représentant de l'Etat le : **01 OCT. 2026**